

Dans ce papier, nous traiterons de l'aménagement linguistique de l'amazighe sous l'angle de la polynomie. Pour ce faire, nous présenterons d'abord la genèse du concept ainsi qu'une mise au point terminologique de *l'aménagement linguistique* et des dénominations concurrentes ; puis, nous mettrons la lumière sur la notion de norme dans son rapport avec la pluralité linguistique et enfin, nous examinerons les retombées de l'approche polynomique à trois niveaux : l'enseignement, les médias et la confection d'outils linguistiques.

Genèse du concept *aménagement linguistique*

L'école linguistique de Prague, dans les années trente du XXe siècle, est considérée comme la pionnière en matière d'aménagement linguistique avec les travaux de linguistes (Jakobson, Havranek, Mathesius, entre autres) qui ont produit aussi bien une recherche théorique sur le sujet qu'une application pratique concernant la standardisation du tchèque. Après les Pragois, les recherches sur les différentes situations linguistiques se multiplient et dépassent le champ européen. Les années soixante ont connu un débat théorique sur l'objet de l'aménagement linguistique qui a opposé les précurseurs (l'école de Prague) et les tenants de la sociolinguistique naissante ; les seconds reprochant aux premiers de réduire les langues à de purs systèmes (ils s'intéressent exclusivement à l'étude du corpus de la langue) et de négliger toute la dimension sociolinguistique (c'est-à-dire le statut des langues) dont dépend amplement l'aménagement de la langue (de Robillard, 1997 : 36-41).

Au niveau terminologique, c'est le linguiste Einar Haugen qui a été le premier à proposer, en 1959, le terme de *language planning* pour désigner l'élaboration d'une orthographe, d'une grammaire et d'un dictionnaire pour des communautés non homogènes comme c'est le cas de la Norvège. Ce terme a été traduit en français par *planification linguistique*. E. Haugen s'intéressait exclusivement aux structures de la langue, c'est-à-dire à son code ou encore à son corpus¹.

En 1969, le linguiste allemand Heinz Kloss a proposé de distinguer *status planning* et *corpus planning* et a introduit ainsi un changement épistémologique dans la notion de planification linguistique. On parle désormais de « planification du statut » qui concerne le statut social et politique de la langue, sa position par rapport aux autres langues et la répartition des fonctions entre les langues en présence dans un territoire ou un Etat. Le terme *planification du code* sera, lui, réservé à l'intervention sur les structures de la langue telle la réforme de l'orthographe ou l'aménagement de la morphosyntaxe et du lexique.

Quant à l'expression *aménagement linguistique* qui est elle-même une traduction de l'anglais *language planning* et qui est apparue dans les années soixante-dix du siècle dernier, c'est au linguiste québécois Jean-Claude Corbeil (1980) qu'on la doit. Corbeil précise que la traduction *planification linguistique* véhicule en français le sens d'intervention étatique et de dirigisme et lui préfère alors l'expression *aménagement de la langue*.

¹ Maurais, Jacques, *L'aménagement linguistique : genèse du concept*, Conseil supérieur de la langue française, <http://www.clf.gouv.qc.ca/Amelin/Genese.html>.

Si le terme *aménagement linguistique* est né au Canada et a été largement répandu dans le monde francophone, d'autres appellations existent et se diversifient selon la géographie. La sociolinguistique catalane emploie surtout le terme de *normalisation*, c'est-à-dire rendre normale la situation du catalan dans les différents domaines sociaux (Loubier, 2002)². On estime qu'il y a une situation de conflit entre une langue dominante, en l'occurrence le castillan, et le catalan qui doit donc se réapproprier une place sur l'échiquier linguistique. D'autres termes sont aussi usités tels *politique linguistique* et *glottopolitique*. Le terme de *standardisation*, emprunté à l'industrie, est aussi employé pour rendre l'intervention sur le code de la langue ainsi que *codification*. Dans ce foisonnement terminologique, nous optons, dans un souci de clarté, pour le terme *aménagement linguistique*.

Gestion d'une situation linguistique plurielle

Tout aménagement linguistique vient comme une réponse à une situation conflictuelle qu'il essaie de résorber en établissant une ou des norme(s). L'aménagement linguistique d'une langue suppose trois phases distinctes : une bonne connaissance de la situation sociolinguistique de départ, une situation souhaitable qui représente l'objectif à atteindre et la mise au point d'une stratégie pour atteindre l'objectif fixé (Corbeil, 1980). Pour l'amazighe, langue essentiellement orale se réalisant sous forme de plusieurs variétés, l'aménagement consistera à établir une graphie codifiée pour la langue, à outiller la langue en enrichissant son lexique et à gérer la variation dialectale.

Quand plusieurs langues se partagent un même territoire, se pose alors la question de savoir quelles sont les fonctions de chacune d'elles. Quel rang occupent-elles du point de vue institutionnel ? Mais quand une de ces langues se présente sous plusieurs formes régionales ou dialectales, l'aménagement de cette langue passe inéluctablement par l'issue que l'on donnera à la gestion de ces différentes variétés. Plusieurs possibilités se présentent :

1. Parmi les variantes existantes, on imposera une variante X. Une telle option est la moins démocratique de toutes et engendrera des conflits au sein d'une même communauté. « Le choix d'un dialecte qui deviendrait la norme ne pourrait être, dans le cas du berbère, qu'une décision purement théorique, rendue inapplicable par l'état politique actuel de l'Afrique », écrit à ce propos L. Galand (1989 : 350)³.
2. Une autre solution consisterait en la mise au point d'un standard que l'on imposerait d'en haut et qui serait la somme des variétés locales. Cette option n'est

² Loubier, Ch., l'aménagement linguistique : *Fondements de l'aménagement linguistique* consultable en ligne sur le site :

www.olf.gouv.qc.ca/RESSOURCES/sociolinguistique/amenagement/loubier_1.pdf.

³ Article repris dans *Etudes de linguistique berbère*, 2002 sous le titre « Vers un berbère moderne », le titre initial était « les langues berbères » paru pour la première fois dans I. Fodor et Cl. Hagège (éds), *Language Reform : History and future / La réforme des langues : Histoire et avenir / Sprachreform : Geschichte und Zukunft*, Hamburg, Helmut Buske Verlag, vol. IV, 1989, p. 335-353.

pas moins problématique du fait que les locuteurs risquent de ne pas se reconnaître dans ce mélange hybride, ce qui compromettra leur adhésion au projet. D'un autre côté, se posera la question de savoir quels éléments puiser dans chacune des variétés et dans quelle proportion les intégrer dans la nouvelle koinè créée. L. Galand (*ibid.*) exclut cette éventualité : « Il serait encore plus utopique de vouloir créer - ou recréer - un berbère commun à partir de l'ensemble des parlers : le jeu pourrait amuser un linguiste, mais n'irait pas au-delà ».

3. L'idée de la reconstitution d'une protolangue est aussi évoquée. On dégagerait ainsi un substrat commun qui représenterait la langue primitive. Une telle option est tout à fait intéressante, d'un point de vue linguistique, pour l'étude de l'histoire de la langue et de son évolution, mais elle est irréalisable d'un point de vue sociolinguistique.

4. L'alternative, qui prend en compte l'unité de la langue mais aussi sa diversité, est de procéder à une standardisation à partir des géolectes, dans une visée progressive et convergente qui aboutirait, à long terme, à la langue commune. Cette idée a été formulée par plusieurs linguistes et sociolinguistes dont notamment Chaker (1985) et Boukous (2003). Un consensus général semble se dégager pour une standardisation convergente, souple et progressive à partir des dialectes. Cette progression dans le temps aura l'avantage, d'un côté, de s'atteler d'abord à une certaine harmonisation à l'intérieur des géolectes, de l'autre, de répondre à l'exigence communicative qui est le rôle principal d'une langue. Si le concept de standardisation, sa mise en œuvre, ses modalités d'application sont assez clairs pour les spécialistes, beaucoup s'en font pour que cela soit le cas pour toute la communauté et même dans certains cercles éclairés. On peut remarquer que l'amazighe standard est devenu synonyme de « capacité d'employer des unités lexicales nouvelles » ; en d'autres termes, l'aménagement de la langue est réduit à son enrichissement lexical⁴. On assiste alors, sur le plan terminologique, à l'émergence d'une autre variété : *l'amazighe standard*. C'est le résultat inverse de ce qu'on escompte dans la perspective de l'aménagement linguistique : au lieu de rapprocher les différentes variétés, on crée une autre qui a tendance à s'individualiser dans la direction de la divergence. Nous pensons qu'il serait souhaitable qu'un discours de vulgarisation sur l'aménagement linguistique accompagne le travail technique, scientifique et politique à dessein de gagner l'adhésion de la communauté linguistique.

Norme et usage

Les études descriptives sur l'amazighe ont montré qu'il forme un ensemble traversé par la variation aussi bien au niveau linguistique que sociolinguistique. Si l'aménagement du corpus de la langue impose l'établissement d'une norme, celle-ci doit intégrer la variabilité, ce qui revient à envisager une norme plurielle.

⁴ Il nous a été donné d'entendre des locuteurs amazighophones dire : « moi, je ne parle pas l'amazighe standard, mais X, lui, est très fort ». A notre question : « c'est quoi, pour vous, l'amazighe standard ? », la réponse était « c'est employer des mots comme *azul* "salut", *tinml* "école", *tammirt* "merci" ».

La notion de *norme* connaît une multitude de définitions qui varient selon le domaine dans lequel on se situe. Chez les pédagogues, la norme est « un recueil de prescriptions, consignées dans des grammaires et des dictionnaires dits normatifs et correspondant à ce qu'il faut dire ou ne pas dire pour se conformer au bel usage linguistique de la bonne société » (Galisson et Coste, 1976 : 376). Sous l'influence de la linguistique, la norme passe d'une notion prescriptive à caractère socioculturel à une conception de type descriptif et plus objectif. Dubois (1973 : 342) donne trois définitions de la norme. Si l'on écarte celle de Hjelmslev qui est très particulière dans la mesure où le terme *norme* est employé avec le sens de « trait » (qui permet de distinguer un élément), les deux autres intègrent la notion d'usage dans la définition de la norme. La première définition est prescriptive et n'ajoute rien de plus à la définition énoncée plus haut, la norme est définie ainsi comme « un système d'instructions définissant ce qui doit être choisi parmi les usages d'une langue donnée si l'on veut se conformer à un certain idéal esthétique ou socioculturel » ; la deuxième définition est descriptive : « on appelle aussi norme tout ce qui est d'usage commun et courant dans une communauté linguistique ; la norme correspond alors à l'institution sociale que constitue la langue ». Avec le développement de la sociolinguistique, la notion de norme s'est vue enrichir d'un certain nombre de différenciations (Moreau, 1997).

Dans une situation d'aménagement linguistique, la notion de norme est un concept-clé. L'apport de l'École de Prague dans l'explicitation des notions de *norme* et de *langue standard* est tout à fait intéressant. Ce qui caractérise la standardisation de la langue tchèque, c'est la participation directe des linguistes à la description des usages, à la codification et à la promotion de la langue littéraire. Ce sont ces linguistes qui ont pu écarter les puristes et obtenir que la langue standard soit fondée sur la langue des écrivains contemporains (productions de cinquante années). La contribution du Cercle de Prague était perceptible aussi bien sur le plan théorique que pratique, celui de la codification de la langue (Garvin, 1983). Les deux caractéristiques structurales sur lesquelles est fondée la langue standard tchèque sont : « la stabilité flexible » et « l'intellectualisation ». Ce dernier concept a trait à l'adaptation de la langue littéraire qui doit « permettre de s'exprimer de façon exacte, rigoureuse et abstraite » (Garvin, 1983 : 147). Quant à la notion de *stabilité flexible*, elle fait référence à la stabilité de la structure de la langue du point de vue des règles grammaticales et orthographiques. Dans la théorie pragoise, la langue littéraire a été choisie comme cadre de référence devant contenir la variation dialectale et les variations individuelles. Mais la codification de la langue, dans le but de la stabilité de ses structures, ne doit pas être rigide mais plutôt flexible. Notons que ces principes restent d'actualité quoiqu'ils datent déjà de quelques décennies. La norme retenue par les linguistes tchèques est une norme évolutive visant le perfectionnement de la langue et son enrichissement stylistique.

En ce qui concerne l'amazighe, la solution la plus sage et la plus viable dans le cadre de l'aménagement linguistique est de prendre en considération les différents géolectes, de procéder au rapprochement des parlers à l'intérieur de chaque groupe dialectal en négligeant les particularités microlocales et en mettant en relief ce qui est le plus régulier, le plus systématique et le plus répandu sans perdre de vue la perspective de la standardisation. La promotion d'une langue minorée ne peut s'effectuer en laissant la langue livrée à elle-même et à ses propres locuteurs.

L'intervention institutionnelle en vue de sa mise à niveau et de son enrichissement est nécessaire, l'aménagement linguistique étant une affaire d'institutions (Aneur, 2007). L'équation à résoudre est la suivante : comment aménager la langue en garantissant aux différents idiomes leur vitalité ? Comment garantir la paix sociale à l'intérieur de la communauté tout en réhabilitant la langue ? L'approche polynomique est à même d'apporter quelques éléments de réponse à ces interrogations.

La notion de *polynomie*

Le concept de polynomie, né d'une réflexion sur la situation corse, peut aisément être appliqué aux situations plurilingues ou plurialectales dans d'autres pays. Sous l'effet d'une volonté de masse et en l'absence d'un statut d'officialité et d'un équipement linguistique élaboré, le corse a connu de nombreux progrès linguistiques et sociaux depuis 1970.

J.-B. Marcellesi définit les langues polynomiques comme des « langues dont l'unité est abstraite et résulte d'un mouvement dialectique et non de la simple ossification d'une norme unique, et dont l'existence est fondée sur la décision massive de ceux qui la parlent de lui donner un nom particulier et de la déclarer autonome des autres langues connues » (1983 : 314). Il ajoutera ailleurs que les utilisateurs d'une langue polynomique lui « reconnaissent plusieurs modalités d'existence, toutes également tolérées sans qu'il y ait entre elles hiérarchisation ou spécialisation des fonctions. Elle s'accompagne de l'intertolérance entre utilisateurs de variétés différentes, sur les plans phonologiques et morphologiques » (Marcellesi, 1988 : 170).

Les différents aspects relatés par la définition que donne Marcellesi de ce concept : (i) langue dont l'unité est abstraite, (ii) existant sous forme de plusieurs variantes, (iii) présentant des différences sur les plans phonétique et morphologique et (iv) se partageant les mêmes fonctions dans le sens qu'aucune des variantes ne domine les autres, sont facilement transposables à la réalité sociolinguistique amazighe. On serait tenté de voir une opposition entre le concept de polynomie (défendant la variation) et l'aménagement de la langue prônant l'établissement d'une norme. Ceci serait vrai si la standardisation s'assignait comme objectif l'établissement d'une langue unique en simplifiant les données linguistiques réelles. Or, pour une langue comme l'amazighe, personne ne peut nier les usages pluriels, étant entendu que ces spécificités régionales n'excluent pas la conformité au système de la langue. Il est donc nécessaire que les aménageurs intègrent la variation dans la norme (ou dans les normes) et appréhendent l'aménagement linguistique sous l'angle de la « polynomisation », c'est-à-dire concevoir la langue comme un processus que régissent les « mouvements dialectiques » entre les différentes variétés de cette langue. « Les formes normées et les dialectes sont des modalités qui ont leur réalité, mais qui ne peuvent constituer la totalité de la réalité [...]. La conception de la langue comme un processus appelle [...] à avoir une vision jamais totale mais toujours plus ajustée des mouvements non plus dialectologiques mais dialectiques. Une langue polynomique est un ensemble de pratiques langagières dont le mouvement échappe à l'encadrement normatif et aux hiérarchisations internes » (Marcellesi, 1990 : 321).

Animés par un élan de revendication identitaire et le désir de se réappropriier les fonctions sociopolitiques que l'amazighe n'a pas et dont jouissent les autres langues avec lesquelles il partage le même territoire, d'aucuns proposent d'uniformiser les dialectes pour aboutir à une langue commune et unique. Tout aménagement visant comme point de départ les géolectes est perçu comme une trahison d'un idéal militant œuvrant dans le sens d'une dialectalisation de la langue et d'une balkanisation linguistique. Or, envisager une koinè amazighe dans la précipitation et l'urgence reviendrait, tout simplement, à étouffer la langue et à inhiber ses potentialités créatrices.

« La gestion de la polynomie implique [...] l'autogestion langagière sur la base de l'utilisation partielle et particulière d'un trésor commun. Le linguiste ou plus largement le militant culturel, ainsi que l'enseignant ont un rôle d'éducation linguistique mettant à même le locuteur de faire ses choix. Il ne s'agit pas d'anomie ou de croyance naïve à l'autorégulation, il s'agit d'une stratégie destinée à donner au locuteur une pleine possession de la multiplicité [de la langue] » (Marcellesi, 1990 : 322).

Implications d'une approche polynomique de l'amazighe

Une approche polynomique permet donc de :

- (i) donner plein droit aux usages pluriels ;
- (ii) maintenir le lien nécessaire avec la langue dans son contexte social ;
- (iii) garantir la cohésion et la paix sociales.

Pour la langue amazighe de façon particulière, nous examinerons les retombées d'une telle approche à trois niveaux que nous considérons comme prioritaires et stratégiques en contexte d'aménagement de la langue : l'enseignement, les médias et les outils linguistiques.

L'enseignement

L'une des raisons militent en faveur de l'introduction de l'amazighe dans le système éducatif marocain est d'abord de scolariser le jeune amazighophone dans sa langue maternelle afin de lui garantir la sécurité linguistique nécessaire à son épanouissement psychomoteur. A ce niveau, une conception polynomique de la langue acquiert tout son bien fondé et permettra de scolariser les jeunes dans leur langue maternelle avec ses spécificités locales. Selon la région où se trouvera l'élève, on veillera ainsi à lui assurer la continuité, ou du moins une transition souple, entre la langue de son milieu naturel et la langue dans laquelle il sera reçu en salle de cours. Ce lien entre la langue maternelle et « la langue de l'école » est encore plus nécessaire au niveau du préscolaire. Il n'en demeure pas moins que la langue enseignée est toujours plus élaborée que la langue domestique et qu'il faudrait aussi, progressivement, injecter des unités lexicales nouvelles qui nécessiteront un enseignement-apprentissage avec une pédagogie appropriée.

Après l'accompagnement de l'élève dans sa langue maternelle au niveau des premières classes (les pédagogues décideront du niveau précis), on pourra entamer une certaine ouverture sur les autres variétés afin de le sensibiliser à la pluralité de

la langue en insistant sur le dénominateur commun qui sous-tend les différentes variétés, mais en présentant aussi les aspects de divergence. On ira ainsi dans le sens du rapprochement des différentes variétés et de la convergence. C'est ce que des sociolinguistes comme Ch. Marcellesi et J. Treignier (1990 : 304-317), appellent une didactique plurinormaliste.

Au niveau du secondaire (collégial et qualifiant), on veillera à la progression dans cette visée de « l'un et du multiple » à dessein d'amener l'étudiant au niveau de l'université à la pleine possession de la multiplicité du système de la langue. On insistera sur la bonne maîtrise d'une variété avec l'obligation de l'ouverture sur les autres. Faudrait-il répéter que le temps de la simple description de la langue est révolu et que l'on passe à présent à un autre stade où l'on prend en considération la conscience du locuteur d'appartenir à un groupe donné tout en ayant le sentiment de partager un patrimoine commun avec les locuteurs des autres sous-groupes et c'est justement sur ce point-ci qu'est fondée la théorie de la polynomie.

Les médias

Les médias de proximité (radio et télévision) ou, comme on les appelle dans le jargon journalistique, « les médias chauds » visent avant tout un certain taux d'audience (l'audimat). Ceci impose de s'adresser aux auditeurs et aux téléspectateurs dans leur variété, dans la langue qu'ils connaissent ; une langue transparente, usuelle non opacifiée par les néologismes ou par des emprunts internes à d'autres variétés qui ne sont pas nécessairement connus de tous les locuteurs amazighophones et qui, de surcroît, risquent de perturber la transmission du message. Si l'émetteur et le récepteur ne partagent pas un même code linguistique cela devient préjudiciable à la transmission du message et la communication est immanquablement rompue. Corollairement, force est de constater que les néologismes repris par les journalistes de la presse audiovisuelle sont en quantité minime du fait que leur souci majeur est de ne pas brouiller leurs discours avec des unités lexicales non ou peu familières au récepteur⁵. Dans le cas où des néologismes sont employés, tout un arsenal de précautions est employé à dessein de rendre transparent le message. On coordonnera alors le mot usuel (souvent emprunté à l'arabe) à l'unité nouvelle (*tasrtit nyd ssiyyasa* « politique »), on utilisera des expressions explicatives telles que « nommé », « appelé » (*anažur mmi ttinin, qqarn lfnan s taerabt*). Ces différentes techniques contribuent

⁵ On observe ces derniers temps un certain changement au niveau de la Société d'Etudes et de Réalisations Audiovisuelles (SOREAD-2M). Un journal télévisé en amazighe a vu le jour sur la deuxième chaîne (2M) sous forme de digest de neuf minutes. L'IRCAM a dispensé une formation aux journalistes de 2M (16, 17, 20 et 21 novembre 2006), formation que nous avons nous-même assurée. Nous avons pu constater que les questionnements des journalistes concernaient essentiellement deux points : (i) comment transmettre le message dans une langue amazighe saine et être sûr d'être compris ? (ii) Comment combler les lacunes lexicales et terminologiques ? Et quel est le moyen le plus adéquat pour y remédier : emprunt ou néologisme ? Signalons que l'UER « lexique » du Centre de l'Aménagement Linguistique de l'IRCAM a publié *Le vocabulaire des médias* (2009) en réponse à une demande des professionnels du secteur.

efficacement à la diffusion et à l'implantation des néologismes tout en garantissant la transparence du message.

L'observation de la langue utilisée dans le journal télévisé permet de remarquer que l'effort est déployé au niveau de l'enrichissement lexical de la langue soit par l'emprunt interne (actualisation d'une unité lexicale d'un dialecte autre que celui que parle l'émetteur), soit par l'emploi de néologismes ; la phonétique et la morphosyntaxe, elles, sont gardées intactes comme révélateurs de l'appartenance géolectale. Il est communément admis en linguistique générale que plus un élément est lexical plus il est instable et plus il est grammatical plus il est fixe. C'est ainsi qu'en amazighe, la composante morphosyntaxique présente une certaine fixité et représente un dénominateur commun à l'ensemble des variétés, néanmoins, la variation affecte aussi ce niveau.⁶ Il est assez aisé d'opérer des choix et des substitutions au niveau des paradigmes (remplacer un élément lexical ou grammatical par un autre) mais le problème réside dans l'agencement de ces unités sur le plan syntagmatique en conformité avec la morphogénèse de la langue. Des différences au niveau de l'attraction, des collocations et des cooccurrences sont notées d'une variété à l'autre. C'est pour cette raison que les journalistes se gardent de toute intervention sur la syntaxe de la langue et utilise celle qui leur est propre. Les différents commentaires sont donnés dans les différents dialectes avec un effort d'intégration des nouvelles terminologies et le souci permanent de la transparence du message en vue d'une bonne réception.

Une certaine approche polynomique est décelable également dans les émissions diffusées par les radios marocaines qui émettent en amazighe. A la radio nationale, chacun des trois grands groupes dialectaux occupe une plage horaire mais la radio s'adresse à tous les amazighophones. Nous notons, par exemple, la participation des auteurs par téléphone à des émissions interactives réalisées dans une variété qui n'est pas la leur. Il faudrait également saluer un certain effort fourni par les animateurs de radio en vue de l'enrichissement de la compétence lexicale des auditeurs. Des chroniqueurs de langue puisent ainsi dans le fonds lexical archaïque et essaient de réactualiser des unités lexicales désuètes en demandant aux auditeurs de les contacter s'ils connaissent l'acception du mot ou de l'expression en question.

Les outils de référence : cas du dictionnaire de langue

La présence d'un mot dans la nomenclature d'un dictionnaire lui donne une existence « légale » aux yeux des locuteurs. Dans les cas de doute ou de scepticisme devant une unité jugée insolite, on s'en remet au dictionnaire pour s'assurer qu'elle est attestée ou pour en connaître les acceptions ou en vérifier l'orthographe. C'est dire toute l'importance que requièrent de tels outils : « les dictionnaires jouissent auprès de chacun du prestige conféré à l'arbitre » (Pruvost et Sablayrolles, 2003 : 16). Pour les langues à tradition orale, l'élaboration d'outils de référence (grammaires et dictionnaires) est d'une importance stratégique. Le cumul de descriptions dont on dispose pour la langue amazighe contribue à faciliter cette tâche, les moyens informatiques aidant, le projet est de l'ordre du possible.

⁶ Le Centre de l'Aménagement Linguistique de l'IRCAM a organisé les 9 et 10 novembre 2009 un colloque international dédié à ces questions-ci et intitulé *Faits de syntaxe*.

Demeure la question de la méthodologie à adopter pour la réalisation de ces outils. Un tour d'horizon dans la lexicographie amazighe révèle que les outils lexicographiques dont nous disposons à l'heure actuelle sont souvent cantonnés à un seul dialecte. C'est le cas du *Vocabulaire français-berbère* de E. Destaing (1938) qui concerne le tachelhite du Sous, du *Dictionnaire rifain-espagnol* (E. Ibañez, 1949), du dictionnaire de M. Taïfi (1991) qui étudie les parlers du Maroc central (neuf parlers comme le précise l'auteur dans son introduction). *Le vocabulaire usuel* du tachelhite de A. Bounfour et A. Boumalk s'inscrit dans une visée standardisante, mais reste circonscrit à « une koinè usuelle commune à l'aire dialectale du chleuh » (2001 : VIII), le *Dictionnaire tarifit-français* de A. Serhoual (2002). Parfois même le travail lexicographique peut porter sur un seul parler comme c'est le cas du Dallet (1982) qui étudie un parler kabyle particulier : celui des Aït-Menguellat, ou encore la recherche de D. Azdoud (1997) sur le lexique des Aït-Hdiddou (Maroc central). Le dictionnaire de M. Chafik (1990, 1996, 1999) représente le premier travail lexicographique dont l'objectif est la standardisation de l'amazighe. L'auteur précise dans sa préface que son objet d'étude est la langue amazighe avec toutes ses variétés disséminées en Afrique du Nord et dans le grand Sahara (1990 : 7) et qu'il s'intéresse au protoberbère (1990 : 8) à dessein de construire une koinè amazighe (1990 : 10). Ces trois tomes qui représentent à notre avis, de par la matière qu'ils contiennent, Le Trésor de la Langue Amazighe (le TLA), pèchent d'un point de vue méthodologique. Nous regrettons, pour notre part, l'absence d'informations sur les parlers étudiés⁷, le manque d'indication des sources documentaires et parfois le non respect des règles de morphogenèse de la langue dans la création de nouvelles unités. Ce dictionnaire qui s'inscrit dans une visée polynomique dans le sens où il considère la langue comme une et multiple ne donne pas aux différentes variétés leur propre individualité, elles se retrouvent toutes englobées sous l'étiquette *amazighe*.

Pendant l'élaboration d'un dictionnaire de langue, censé être un dictionnaire de référence, le souci majeur devrait être la collecte de la matière lexicale en veillant à une bonne représentativité des différentes variétés de la langue. Les illustrations telles les locutions figées, les proverbes, la poésie sont rebelles à toute forme de standardisation et donc la fidélité à la langue comme elle se présente dans son milieu naturel devrait être de mise. Ce dictionnaire devrait être normatif également en consignnant tout ce qui relève de la néologie et de la terminologie avec la datation des termes quand cela est possible. Ce nouveau pan lexical est commun à toutes les variétés et représentera leur lieu de convergence.

7 Lors d'un entretien avec l'auteur, il nous a précisé que toutes ces indications sont consignées sur ses fiches qui ont servi à l'élaboration du dictionnaire.

Conclusion

La vision polynomique de l'amazighe ne devrait pas exclure une stratégie de normalisation convergente, souple et progressive. Les langues minorées ne peuvent pas être promues si elles sont livrées à leurs seuls locuteurs. Des stratégies d'intervention institutionnelle doivent être mises en œuvre pour outiller ces langues et les mettre à niveau.

D'un autre côté, le maintien de la langue, son extension et sa pérennisation comme langue de communication assumant pleinement sa vocation véhiculaire est tributaire de l'issue que l'on donne à la variation. La sacrifier en agissant sur la langue avec l'idéal de la langue unique relève de l'utopie du fait que cette optique n'aura pas d'assises socioculturelles car non portée par la communauté. D'autant que comme le note, à juste titre, J. Thiers (1990 : 5) « point n'est besoin d'unifier les langues pour les déclarer majeures et les doter des attributs institutionnels et véhiculaires généralement accordés à [l'] état ». Si l'amazighe ne peut être appréhendé qu'à travers la dichotomie unité-diversité (l'un et le multiple de la sociolinguistique corse), il faudrait donner toute l'importance qu'ils méritent aux géolectes. L'hétérogénéité observée çà et là est toujours contenue par le supra-système même si elle est plus ou moins grande entre les différentes variétés (*voir* entretien avec S. Chaker ici-même). En relation avec la diversité, certaines théories linguistiques postulent que pour appréhender les dynamiques linguistiques, la référence à une structuration homogène n'est pas toujours le bon choix. Pour décrire l'échange communicationnel, R. Nicolai⁸ pose un postulat de base qui est le *multicodisme* qui doit représenter le point de départ pour analyser les changements linguistiques. Au niveau linguistique, la variation est inhérente aux langues naturelles ; sur le plan sociolinguistique, prendre en considération cette variation revient à considérer toutes les variétés et, par là même, à les valoriser toutes et être à l'écoute de la langue dans son contexte social (*in vivo*). Mais cela ne doit pas exclure l'intervention sur la langue à certains niveaux très marqués par la marginalisation et la minoration de la langue (technolectes, métalangage et autres). Etant entendu que tout aménagement du corpus de la langue dépend des décisions prises à l'encontre de cette langue au niveau institutionnel. Toute intervention sur le code restera cautive sur une jambe de bois si elle n'est pas concrétisée par une reconnaissance de la langue en question au niveau étatique.

Mais au niveau des locuteurs eux-mêmes, il faudrait mettre un bémol sur le problème de la transmission intergénérationnelle qui se pose de façon sérieuse pour l'amazighe. La minoration qu'a connue la langue a contribué à sa précarisation. Des parents font l'impasse (inconsciemment mais parfois aussi sciemment) sur la transmission de la langue du fait qu'elle n'avait jusque là aucune valeur « économique » et ne présente aucune valeur ajoutée dans un marché où l'arabe, le français et l'anglais détiennent le monopole. Cl. Hagège (2000 : 96) souligne que le « défaut de transmission » est préjudiciable à la survie des langues et que l'absence

⁸ <http://www.unice.fr/ChaireIUF-Nicolai/VersionFrancaise/ProgrammeDeRecherche.htm#Multicodisme>

totale ou partielle de l'éducation dans la langue autochtone est l'indice d'une précarisation importante : « l'absence d'enfants parmi les locuteurs d'une langue [est un] signe annonciateur de sa mort [...]. L'absence de jeunes locuteurs est à considérer comme un pronostic sombre pour la survie de la langue ». Ce constat est valable pour la langue amazighe qui se trouve en perte de vitesse dans les régions amazighophones entourées de centres urbains arabophones ou dans les zones de grands passages traversées par des routes nationales et servant de carrefours (le cas de la ville d'Azrou comme exemple). Néanmoins, le salut de la langue amazighe réside dans le fait qu'un rééquilibrage, une régulation se fait selon les régions. Si là, la langue n'est plus transmise aux enfants ou imparfaitement, ailleurs elle est tout à fait vivante. En plus, le regain d'intérêt pour la langue et la culture amazighes de ces dernières années pourra rectifier le tir. Le passage à l'écrit et l'enseignement de la langue font que la transmission intergénérationnelle retrouve toute sa légitimité.

Références bibliographiques

Ameer, M. (2005), « L'amazighe entre la langue standard et la langue du terroir », *Inymisn n usinag* (Bulletin d'information de l'Institut Royal de la Culture Amazighe), n° 3 et 4, p. 40-44.

Ameer, M. (2006), « L'aménagement linguistique en amazighe : le cas de la néologie », M. Ennaji (dir.), *Le substrat amazigh de la culture marocaine*, Actes du colloque national organisé à Fès les 10-11-12 mars en hommage à M. Chafik, Fès, Université Sidi Mohamed Ben Abdallah, p. 43-49.

Ameer, M. (2007), *Emprunt et créativité lexicale en berbère : traitement en situation d'aménagement linguistique*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université Sidi Mohamed Ben Abdallah, Fès.

Azdoud, D. (1997), *Lexique commun des Aït-Hadiddou ou du Haut Atlas (Maroc central)*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université El Jadida.

Benac, H. (1956), *Dictionnaire des synonymes*, Paris, Hachette.

Boukous, A. (2003), « De l'aménagement dans le domaine amazighe », *Prologues*, n° 27/28, p. 13-20.

Boumalk, A. (2005), « Construction d'une norme en amazighe, passage obligé, risque d'impasse ? », in M. Rispail, *Langues maternelles : contacts, variations et enseignement, Le cas de la langue amazighe*, Paris, l'Harmattan, p. 187-198.

Bounfour, A. & Boumalk, A. (2001), *Vocabulaire usuel de tachelhit (tachelhit - français)*, Rabat, Centre Tarik bnou Zayad.

Chaker, S. (1985), « La planification linguistique dans le domaine berbère : une normalisation pan-berbère est-elle possible ? », *Tafsut Série spéciale : « études et débats »*, n° 2, Tizi Ouzou, p. 81-91.

- Chafik, M. (1990, 1996, 1999), *al muejam al ʿarabii - al amaaziyyii* : [Dictionnaire arabe-berbère], tomes I, II et III, Rabat, l'Académie du Royaume du Maroc.
- Corbeil, J.-C. (1980), *L'aménagement linguistique au Québec*, Montréal, Guérin.
- Corbeil, J.-C. (1986), *Langues et usage des langues* (recueil de textes), Bibliothèque Nationale du Québec, Conseil de la Langue Française.
- Depecker, L. (2001), *L'invention de la langue : le choix des mots nouveaux*, Paris, Armand Colin- Larousse.
- Destaing, E. (1938), *Etude sur la tachelhit du Sous : Vocabulaire français-berbère*, Paris, Leroux
- Dubois (J.) et al. (1973), *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.
- Galand, L. (1989), « Les langues berbères », I. Fodor et Cl. Hagège (éds), *Language Reform : History and Future / La réforme des langues : Histoire et avenir*, Hamburg, Helmut Buske Verlag, vol. IV, p. 335-353. (Le même article est paru sous le titre de « vers un berbère moderne » en 2002).
- Galisson, R. & Coste, D. (1976), *Dictionnaire de didactique des langues*, Paris, Hachette.
- Garvin, P. (1983), « Le rôle des linguistes de l'Ecole de Prague dans le développement de la norme linguistique tchèque », Bédard Edith et Maurais Jacques (éd.), *La norme linguistique*, Québec: Conseil de la langue française ; Paris : Le Robert, p. 141-152.
- Hagège, Cl. (2000), *Halte à la mort des langues*, Paris, Odile Jacob.
- Ibañez, E. (1949), *Diccionario rifaño-español (etimológico)*, Madrid, Instituto de Estudios Africanos.
- Marcellesi, Ch. & Treignier, J. (1990), « Eléments pour une didactique des langues polynomiques : l'expérience de l'enseignement plurinormaliste du français », P.U.L.A. (Publications Universitaires de Linguistique et d'Anthropologie), 3/4, *Actes du colloque international des langues polynomiques*, Corti, Université de Corse, J. Chiorboli (éd.), p. 268-281.
- Marcellesi, J.-B., (1983), « La définition des langues en domaine roman : les enseignements à tirer de la situation corse », *Actes du congrès des romanistes d'Aix-en-Provence : sociolinguistique des langues romanes*, vol. 5, p. 309-314.
- Marcellesi, J.-B. (1988), « Corse et théories linguistiques : reflets croisés », *L'Île-Miroir*, Ajaccio, La Marge Edition, p. 165-179.
- Marcellesi, J.-B. (1990), « Polynomie, variation et norme », P.U.L.A., 3/4, *Actes du colloque international des langues polynomiques* : Corti, Université de Corse, Chiorboli J. (éd.), p. 317-322.
- Moreau, M.-L. (1997), *Sociolinguistique : concepts de base*, Liège, Mardaga.
- Pruvost, J. & Sablayrolles, J.-F., (2003), *Les néologismes*, Paris, PUF, col. « Que sais-je ? ».

Robillard, (de) D. (1997), « Aménagement linguistique », in *Sociolinguistique : concepts de base*, Marie Louise Moreau (éd.), Hayen, Margada, p. 36-41.

Taïfi M., (1991), *Dictionnaire tamazight-français (parlers du Maroc Central)*, Paris, L'Harmattan- Awal.

Thiers, J. (1990), « Pour la langue polynomique », P.U.L.A., 3/4, *Actes du colloque international des langues polynomiques* : Corti, Université de Corse, Chiorbili J. (éd.), p. 5-10.